

N° DE CIRCULAIRE IMPRIMERIE 00697

DATE 27/11/2003

**Objet** : Renouvellement de la représentation parentale au sein des Conseils de Participation

**Réseaux** : Tous

**Niveaux et services** : FOND (Mat/Prim/Ord)-

**Période** :

**CIRCULAIRE N° 182 du 13 novembre 2003 - ERRATUM**

A Monsieur le Ministre, Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'enseignement ;

A Madame et Messieurs les Gouverneurs de province ;

A Mesdames et Messieurs les Echevins de l'Instruction publique ;

Aux Pouvoirs organisateurs des établissements de l'Enseignement fondamental libre subventionné ;

Aux Directions des établissements du fondamental libre et officiel subventionnés par la Communauté française et, par leur intermédiaire, aux Membres des équipes pédagogiques de ces établissements ;

Aux Directions des établissements du fondamental organisés par la Communauté française et, par leur intermédiaire, aux Membres des équipes pédagogiques de ces établissements ;

Aux associations de parents.

Pour information :

Aux membres de l'Inspection de l'enseignement fondamental ordinaire ;

Aux syndicats du personnel enseignant ;

Aux centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française.

**Autorités** : Secrétariat général

**Signataire(s)** : Henry INGBERG

**Téléphone pour duplicata** : Agers : 02/213.59.11 internet : [www.agers.cfwb.be](http://www.agers.cfwb.be)

**Gestionnaires** : Sylvie ALPHONSE, Cabinet du Ministre de l'Enfance – 02/213.35.93

**Nombre de pages** : 2 + annexe manquante

Madame, Monsieur,

Concerne : Erratum à la circulaire n° 182 du 13 novembre 2003 – Renouvellement de la représentation parentale au sein des Conseils de Participation.

Il apparaît que la circulaire n° 182 du 13 novembre 2003 de Monsieur le Ministre NOLLET relative à l'objet repris sous rubrique, vous a été envoyée sans l'annexe qui devait l'accompagner.

Vous trouverez ce document ci-joint.

En vous priant de bien vouloir nous excuser pour cette erreur, je vous prie, Madame, Monsieur, d'agréer l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire Général,

**Henry INGBERG.**